

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/78

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 10 décembre 2014*

*L'an deux mille quatorze et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 01 décembre 2014*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : M. VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS***

***Excusés : M. RIFFARD***

***M EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL***

*M. Marie-Christine RAMUS a été élu secrétaire.*

**Objet : Rejet du projet de traité de libre-échange transatlantique, dit TAFTA**

Le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'il a reçu différents mails concernant le projet du traité su libre-échange transatlantique, dit TAFTA ; ainsi qu'un courrier du collectif contre la recherche et l'exploitation des gaz de schistes d'ALBA LA ROMAINE qui nous alerte, à leur tour sur ces accords de libre-échange qui remettraient en cause la loi interdisant l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

.../...

Le maire propose donc de prendre une délibération déclarant la commune « hors champ d'application de ces accords ; et donc rejetant le projet de traité de libre-échange transatlantique dit TAFTA.

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'union Européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis appelé Partenariat Transatlantique de commerce et divertissement (TTIP) ou grand marché transatlantique (GMT). Cet accord s'appliquera à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des Communautés de communes et des communes.

Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'atlantique soient harmonisées en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en créant des dispositions d'arbitrage privé pour les litiges opposant les entreprises aux états. Cela se traduira par des sanctions commerciales ou des demandes de réparations financières pour le pays contrevenant au bénéfice des plaignants.

Cet accord prévoit une réorganisation de toutes les normes sanitaires, sociales et environnementales qui pourront être déclarées illégales et interdites si elles sont jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoire ». Cette libéralisation règlementaire s'opposera au maintien des appellations d'origine qui garantissent l'origine des produits traditionnels issus d'un terroir ou d'un savoir-faire particulier. L'activité économique de notre territoire pourrait en être sérieusement atteinte.

La commune d'ALBA LA ROMAINE serait impactée directement par la réduction des marges de manœuvre des Elus pour mettre en place des politiques de solidarité, de réduction des inégalités sociales et territoriale, d'accès à la culture pour tous, de protection et de valorisation des espaces naturels protégés. Il lui sera alors interdit d'imposer de la nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires ou de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau sans être possible de poursuites pour entrave à la liberté de commerce.

Les Elus de la commune d'ALBA LA ROMAINE, réunis en Conseil Municipal du 10 décembre 2014.

VU l'article 72 de la Constitution Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

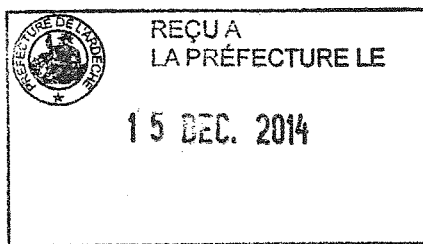
VU la résolution de l'Assemblée Nationale n°156 du 15 juin 2013

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DEMANDENT l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit grand marché transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations,
- DEMANDENT l'ouverture d'un débat national sur le TTIP et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- DÉCIDENT, dans l'attente de déclarer la commune d'ALBA LA ROMAINE « zone hors TAFTA »

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine,  
Le 11 décembre 2014,  
LE MAIRE  
André VOLLE.



AU

2014/230

